

Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

Comité consultatif en environnement (CCE)

Procès-verbal

Rencontre du 26 juin 2012, à 19h30

Les membres suivants étaient présents :

Marc Bouisset,
Steve Martineau,
Jean Murray,
Nathalie Philibert,
Michel Pichet,
Lucie Sauvé.

Était également présente :

Ann Lalancette, employée de la municipalité pour l'été.

Dés 19h 30, la rencontre a débuté par la présentation de A. Lalancette qui va travailler sur deux projets (un recensement des fosses septiques et l'élaboration d'une politique environnementale) durant l'été à Saint-Marc. L. Sauvé rappelle le souvenir de Claude Brochu et fait le point pour tous les nouveaux membres de la mission et des travaux du CCE. On procède ensuite à une présentation de chaque membre.

Il y a ensuite une discussion ouverte sur les GDS et sur la rencontre du comité de l'EES et du comité de pilotage du Collectif scientifique. Cette rencontre ne laisse pas entrevoir un résultat neutre et objectif de la part de l'EES.

Après cette heure nécessaire de partage d'informations due aux divers changements du CCE, la rencontre reprend l'ordre du jour prévu vers 20h40

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Pichet et J. Murray, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 24 avril 2012

Sur proposition de L. Sauvé et M. Bouisset, le procès-verbal est adopté tel que rédigé.

3. Clarification de la relation entre le CCE et le Conseil municipal

Deux points sont introduits en premier suite au nombre de citoyens du CCE et du décès du président du CCE.

M. Pichet fait le point sur la constitution officielle du CCE en relevant qu'il est composé du maire et 2 conseillers et de 5 citoyens. Après discussion on pense qu'il serait bon de pouvoir changer le nombre de 5 citoyens à 6 citoyens.

La recommandation suivante est faite :

*Attendu le nombre, l'importance et la diversité des sujets à traiter par le CCE ;
Attendu l'intérêt manifesté et les compétences variées des membres ;*

Les membres du CCE recommandent au CM de confirmer dans les textes de constitution du CCE le nombre de 6 citoyens.

Adopté à l'unanimité

Suite au décès de Claude Brochu, il nous faut élire un président du CCE. M. Pichet est proposé et accepte.

M. Pichet est élu président du CCE à l'unanimité.

Ensuite la clarification de la relation entre le CCE et le CM est abordée avec comme cas d'étude le projet de réglementation de la protection de l'eau à Saint-Marc. Ce projet proposé dans sa réunion du 24 avril 2012 à l'unanimité par le CCE (avec comme exemple déjà voté par plusieurs municipalités le projet de Mt-St-Hilaire élaboré par Me R. Langelier) a été rejeté par le CM sans discussion, ni consultation.

La discussion sur ce cas dure une bonne heure et demie et touchera plusieurs sujets : sérieux du projet Langelier, force d'une résolution municipale, force d'une réglementation municipale par rapport à une réglementation provinciale, position de l'AIBVR, utilisation et protection de l'eau, malentendus. Après cette longue discussion toujours cordiale et amicale, nous convenons que les petits quiproquos ou incompréhensions mutuelles sont éclaircis et que nous pouvons aller de l'avant

Le CCE propose à l'unanimité alors la recommandation suivante au CM pour sa séance du 21 août 2012 :

- *tenir une réunion conjointe entre membres du CCE et membres du CM pour pouvoir étudier ensemble un projet de réglementation sur l'eau pour Saint-Marc. Cette séance sera présidée par une personne neutre à trouver et la possibilité de requérir la présence de Me Langelier par exemple. Tous les documents nécessaires seront fournis à l'avance afin que tous les membres puissent formuler leurs remarques ou questions.*

La rencontre entre le CCE et le Conseil est (pour l'instant) prévue pour le 21 août. Deux objectifs seront poursuivis:

1) Nous procurer l'information nécessaire nous permettant de poursuivre le projet de réglementation sur l'eau de façon éclairée;

2) Engager une discussion sur ce projet de réglementation, de façon à en examiner les possibilités et enjeux et à nous assurer de sa pertinence au regard du contexte de Saint-Marc.

Pour ce faire, nous avons convenu d'inviter un spécialiste en droit (cela pourrait être Me Langelier) afin de nous faire un exposé sur les fondements de ce projet:

a) définition et portée d'une « politique », d'un « règlement », d'une « résolution »;

b) le système légal en vigueur au Québec relativement à l'eau: lois et règlements au niveau provincial, au niveau des MRC, au niveau municipal. Il s'agit de situer notre règlement municipal dans ce système juridique et de comprendre la portée d'un règlement municipal comme celui que nous souhaitons adopter;

c) l'espace de juridiction municipale au regard de la *Loi sur les mines* (qui régit aussi le gaz de schiste);

d) les possibilités et limites du règlement que nous apportons en exemple, soit celui adopté par la Ville de Mont Saint-Hilaire; la possibilité de contextualisation de ce règlement à Saint-Marc.

La rencontre nous permettra ensuite de discuter des attentes et des préoccupations des participants, en vue de lancer un chantier de travail sur l'élaboration de la réglementation dur l'eau à Saint-Marc.

L. Sauvé a suggéré que l'avocat de la municipalité participe à cette rencontre, mais J. Murray a expliqué que les frais d'honoraires seraient trop élevés. Il nous faudra trouver un expert bénévole, sans doute à travers le Collectif juridique coordonné par Me Langelier.

J. Murray a proposé que la rencontre soit animée par une personne « neutre », ce qui a été aussitôt accepté.

Enfin, il a été suggéré que la rencontre soit organisée par M. Pichet (président), M. Bouisset (secrétaire) et L. Sauvé (vice-présidente). Il importera de recueillir les préoccupations du Conseil et des membres du CCE afin de bien préparer la soirée, d'une durée de trois heures.

4. Levée de l'assemblée

Vu l'heure tardive, il est proposé de lever l'assemblée après ce point et de continuer à notre prochaine rencontre. Tous les membres conviennent que cette rencontre fut très importante et encourageante pour nos prochains travaux.

5. Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 28 août 2012 à 19h30.

La rencontre est levée à 22h40.

Secrétaire

Marc Bouisset